



Procès armée désertion

Par **procesarme**, le **27/02/2014** à **21:44**

Bonjour, rnJ'ai été convoqué au commissariat aujourd'hui. Le dossier disais que j'ai déserté du 26 septembre 2011 jusqu'au 13 décembre 2011 tout en sachant qu'il est précisé sur le dossier que l'armée a rompu mon contrat le 03 octobre 2011 pour cause disciplinaire je dois ramener tout mes papiers pour finir le dossier avec la police et attendre mon jugement.est - il possible de m'arranger avec le juge et lui dire que au lieu de faire de la prison, de me faire réintégrer l'armée ? Car déjà même le policier chargé de l'enquête comprend même pas les dates mises sur le dossier il m'a dit clairement qu'il y avait une incohérence sur l'affaire que faire ?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]